

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00496 Numéro SIREN : 810 400 481 Nom ou dénomination : LFMH
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013673

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/013673**
n°de gestion : **2015B00496**
n°SIREN : **810 400 481 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 16/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LFMH - Société par actions simplifiée
97 rue Charles Tellier Zone Industrielle de Grézan 30034 Nîmes -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1163148



B 13673

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042018	et clos le	31032019	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS LFMH		97 RUE CHARLES TELLIER ZI DE GREZAN 30034 NIMES CEDEX 1	
SIRET	8 1 0 4 0 0 4 8 1 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère: *Entreprise Carbone à Nougues*

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	0				

2 Plus-values	PV à long terme Imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme Imposables à 19%	Autres PV Imposables à 19%	PV à long terme Imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, Indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CONSEIL AD OC ALLEE CHARLES BABBAGE IMMEUBLE PERFORMANCES 30000 NIMES Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu NIMES CEDEX 1	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	Dividendes et parts sociales
2	Autres produits
3	Autres revenus assimilés
4	Autres produits
5	Autres revenus assimilés
6	Autres produits
7	Autres revenus assimilés
8	Autres produits
9	Autres revenus assimilés
10	Autres produits
11	Autres revenus assimilés
12	Autres produits
13	Autres revenus assimilés
14	Autres produits
15	Autres revenus assimilés
16	Autres produits
17	Autres revenus assimilés
18	Autres produits
19	Autres revenus assimilés
20	Autres produits
21	Autres revenus assimilés
22	Autres produits
23	Autres revenus assimilés
24	Autres produits
25	Autres revenus assimilés
26	Autres produits
27	Autres revenus assimilés
28	Autres produits
29	Autres revenus assimilés
30	Autres produits
31	Autres revenus assimilés
32	Autres produits
33	Autres revenus assimilés
34	Autres produits
35	Autres revenus assimilés
36	Autres produits
37	Autres revenus assimilés
38	Autres produits
39	Autres revenus assimilés
40	Autres produits
41	Autres revenus assimilés
42	Autres produits
43	Autres revenus assimilés
44	Autres produits
45	Autres revenus assimilés
46	Autres produits
47	Autres revenus assimilés
48	Autres produits
49	Autres revenus assimilés
50	Autres produits
51	Autres revenus assimilés
52	Autres produits
53	Autres revenus assimilés
54	Autres produits
55	Autres revenus assimilés
56	Autres produits
57	Autres revenus assimilés
58	Autres produits
59	Autres revenus assimilés
60	Autres produits
61	Autres revenus assimilés
62	Autres produits
63	Autres revenus assimilés
64	Autres produits
65	Autres revenus assimilés
66	Autres produits
67	Autres revenus assimilés
68	Autres produits
69	Autres revenus assimilés
70	Autres produits
71	Autres revenus assimilés
72	Autres produits
73	Autres revenus assimilés
74	Autres produits
75	Autres revenus assimilés
76	Autres produits
77	Autres revenus assimilés
78	Autres produits
79	Autres revenus assimilés
80	Autres produits
81	Autres revenus assimilés
82	Autres produits
83	Autres revenus assimilés
84	Autres produits
85	Autres revenus assimilés
86	Autres produits
87	Autres revenus assimilés
88	Autres produits
89	Autres revenus assimilés
90	Autres produits
91	Autres revenus assimilés
92	Autres produits
93	Autres revenus assimilés
94	Autres produits
95	Autres revenus assimilés
96	Autres produits
97	Autres revenus assimilés
98	Autres produits
99	Autres revenus assimilés
100	Autres produits

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LFMH Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 97 RUE CHARLES TELLIER 30034 NIMES CEDEX 1

Numéro SIRET * 8 1 0 4 0 0 4 8 1 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 3 2 0 1 9</u>	<u>3 1 0 3 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	420	726
	Immobilisations financières * (1)	040	042	180 000	180 000
Total I (5)		044	048	180 420	180 726
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*	072	074		15
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	6 965	13 309
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098	6 965	13 324
	Total II	110	112	187 385	194 049
Total général (I+II)					

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Reserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	14 855		
	Report à nouveau	134			(291)
	Résultat de l'exercice	136	3 191	15 245	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	19 146	15 955	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	116 805	132 396	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		330	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	51 287	45 368	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	168 239	178 095	
Total général (I + II + III)		180	187 385	194 049	

RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 102, Septies A bis du Code de Commerce des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS LFMH		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*		
A' - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 3 2 0 1 9		13 1 0 3 2 0 1 8						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210						
	Production vendue	biens			215			214						
		services *			217			218		9 600		7 200		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée *						224							
	Subventions d'exploitation reçues						226							
	Autres produits						230		0		0			
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)							232		9 600		7 200		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234							
	Variation de stock (marchandises) *						236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240							
	Autres charges externes *						242		2 748		2 545			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		207		244		207		206		
	Rémunérations du personnel *						250							
	Charges sociales (cf renvoi 380)						252							
	Dotations aux amortissements *						254		306		191			
	Dotations aux provisions						256							
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259				262		0		1		
(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260												
Total des charges d'exploitation (II)							264		3 261		2 942			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		6 339		4 258			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280				17 959			
	Produits exceptionnels						290							
	Charges financières						294		3 148		3 471			
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))		347				300				3 500		
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		348										
	Impôts sur les bénéfices *						306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		3 191		15 245			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col. 2					312		3 191	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles						318							
	Provisions non déductibles *						322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)						324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138			342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies)	991							
(dont ZFA (44 quaterdecies))	345		Investissements outre-mer	344		(renonce due au report en arrière du déficit)	346							
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655							350				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col 1 Déficit col 2		352		3 191	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)						356							
	Déficits antérieurs reportables *			6 856		ont imputés sur le résultat				360	3 191			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col 1 Déficit col 2		370		0	372				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise

SAS LFMH

31/03/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SAS LFMHNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	917	472		474		476	917	917
Immobilisations financières		480	180 000	482		484		486	180 000	180 000
TOTAL		490	180 917	492		494		496	180 917	180 917

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	191	562	306	564		566	497
TOTAL		570	191	572	306	574		576	497

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,5 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 912 septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS LFMH

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	6 856
Déficits imputés	983	3 191
Déficits reportables	984	3 665
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	3 665

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 920
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	365
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
art. 1845 l'annexe III du C.G.T.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 1 9

N° SIRET 8 1 0 4 0 0 4 8 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LFMH

ADRESSE (voie) 97 RUE CHARLES TELLIER ZI DE GREZAN

CODE POSTAL 30034 VILLE NIMES CEDEX 1

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique RAYSSAC Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance Date 120366 N° Département 61 Commune ARGENTAN Pays FR

Adresse N° 60 Voie ALLEE DU PREVOT

Code postal 34160 Commune SAINT DREZERY Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Legal Group

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire
art. 13 de l'ann. III au C.G.T.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 1 9

N° SIRET

8 1 0 4 0 0 4 8 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LFMH

ADRESSE (voie)

97 RUE CHARLES TELLIER

ZI DE GREZAN

CODE POSTAL

30034

VILLE

NIMES CEDEX 1

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Legal Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 187 385.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 600.00 Euros et dégageant un bénéfice de 3 191.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été décelé sur l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	917		
TOTAL	917		
Autres participations	180 000		
TOTAL	180 000		
TOTAL GENERAL	180 917		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			917	917
TOTAL			917	917
Autres participations			180 000	180 000
TOTAL			180 000	180 000
TOTAL GENERAL			180 917	180 917

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	191	306		497
TOTAL	191	306		497
TOTAL GENERAL	191	306		497

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	306				
TOTAL	306				
TOTAL GENERAL	306				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	116 805	15 906	66 898	34 001
Taxe sur la valeur ajoutée	147	147		
Groupe et associés	51 287	51 287		
TOTAL	168 239	67 340	66 898	34 001
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 591			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	1.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Produits à recevoir**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	643
Total	643

Charges et produits constatés d'avance**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 148	

LFMH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
Sise ZI de Grézan
97, rue Charles Tellier
30034 NIMES
810 400 481 RCS NIMES

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 27 SEPTEMBRE 2019

APPEL A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 MARS 2019

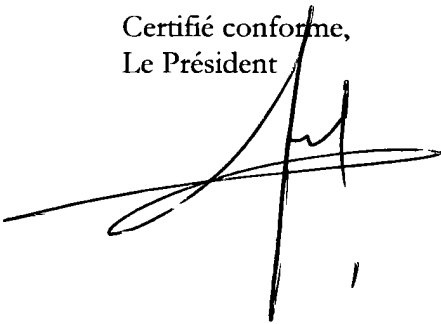
DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 191 euros de la manière suivante :

- **Au poste « autres réserves », soit la somme de : 3 191 euros**

L'associé unique déclare qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme,
Le Président



COURRIER REQU LE

22 NOV. 2019

GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

Guilhem Ducros

Aude Asencio-Cuillé

Avocats

Alexandre Cour

Juriste

Greffe du Tribunal de commerce
12 rue cité Foulc
30031 NIMES CDX 1

PAR COURRIER

Nîmes, le 20.11.2019

Nos Réf. : 2019-0367 / LFMH SASU - APPRO EX CLOS LE 31.03.2019
AA/GD/VM

Madame, Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli :

- Affectation du résultat,
- Liasse fiscale et annexes
- Chq de 45.73 €

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, mes respectueuses salutations.

Guilhem DUCROS
guilhem.ducros@gdavocats.fr

Aude ASENCIO-CUILLE
aude.asencio@gdavocats.fr



P.J